



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à hôtel de ville, au 453 rue St-Denis, le 13 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement 24-424, intitulé :

***Règlement 24-424 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de réviser les montants***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca).

Donné à Saint-Alexandre  
Le 14 janvier 2025

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier